

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 4 juin 2021

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 423-9

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

783 ACR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Facilite l'assemblage et le démontage des pièces métalliques en fournissant une protection contre l'engallage, l'auto-soudure, la corrosion et l'attaque galvanique. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B, H317

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280

Porter des gants de protection.

P302/352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333/313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362/364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<1 - 4	68584-23-6
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	<1 - 4	61789-86-4
5,5'-Dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	1 - 3	72676-55-2
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	<1 - 2	26264-06-2

Autres Ingrédients:

Huile de base – non spécifié*	45 - 60	64741-88-4
Talc	10 - 20	14807-96-6
Dioxyde de titane	5 - 10	13463-67-7
Graphite	5 - 10	7782-42-5

*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion: N'est pas applicable

Protection des premiers secours: Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fumée dense. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas de précaution spéciale.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans un récipient adéquat pour jeter.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	SO	SO
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	SO	SO
5,5'-Dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	SO	SO
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	SO	SO
Brouillard d'huile, minérale	(inhalable)	5
Talc	(alvéolaire)	2
Dioxyde de titane	SO	10
Graphite	(alvéolaire)	2

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., néoprène ou nitrile).

Protection des yeux et du visage: Lunettes protectrices

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	semi-solide	Odeur	légère odeur de pétrole
Couleur	gris	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
% volatil (par volume)	négligeable	pH	n'est pas applicable
Point éclair	> 190 °C	Densité relative	1,33 kg/l
Méthode	Coupelle ouverte	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	1-3 million cps @ 25 °C	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	n'est pas défini	Solubilité dans l'eau	insoluble
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informations

EPA 24: 0,59 lbs/gal

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes, et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes, Oxydes de soufre et d'azote, Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition en usage normal:** Mise en contact avec la peau et les yeux.**Toxicité aiguë -****Par voie orale:** ETA-mélange > 5 000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, rat	4 000 mg/kg

Par voie cutanée: ETA-mélange > 5 000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, lapin	> 4 000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, lapin	> 4 199 mg/kg (références croisées)

Par inhalation:

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat	> 1,9 mg/l (brouillards, références croisées)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles provenant de produits similaires, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant (références croisées)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation de la peau, lapin	Irritant (références croisées)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles provenant de produits similaires, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation des yeux, lapin	Lésions oculaires graves/irritation grave (références croisées)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
5,5'-Dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	Sensibilisation de la peau, souris	Sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité:

Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérogène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B).

Toxicité pour la reproduction:

3691, Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, Dodécylbenzènesulfonate de calcium: non susceptibles d'être toxiques pour la reproduction. 5,5'-Dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione: effets sur ou via l'allaitement - manque de données.

STOT - exposition unique:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

STOT - exposition répétée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DSENO, par voie orale, 28 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 407)	500 mg/kg (matériau similaire)
5,5'-Dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	DSENO subaigu, par voie orale, 14 jours, rat	1 000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DSENO subchronique, par voie orale, 6 mois, rat, mâle / femelle (OCDE 407)	115 mg/kg

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

N'est pas défini. Dodécylbenzènesulfonate de calcium: 96 h CL50 (poisson) = 22 mg/l (OCDE 203, références croisées). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: 96 h CL50 (poisson) > 10 000 mg/l. Huile minérale: pratiquement pas toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Huile minérale: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (références croisées). Dodécylbenzènesulfonate de calcium: facilement biodégradable (références croisées). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (8,6%, 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dodécylbenzènesulfonate de calcium: BCF 104, 21 jours, Crapet arlequin. Huile minérale: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

12.4. Mobilité dans le sol

Semi-solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Transport hazard class(es)

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Skin Sens. 1B, H317	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 4 juin 2021

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2, 8.1, 10.5, 11, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.